

## **RÉPONSE DU COMITÉ EXÉCUTIF AU RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE SUR LES FINANCES ET L'ADMINISTRATION SUITE À L'EXAMEN PUBLIC DU DOCUMENT *PERSPECTIVES BUDGÉTAIRES 2020***

### **Mise en contexte**

Le 28 mai 2018, le conseil de ville confiait le mandat à la Commission sur les finances et l'administration de tenir la première consultation prébudgétaire en vue du dépôt du budget 2020 de la Ville de Montréal (CM18 0710).

Au cours de l'assemblée publique qui s'est déroulée le 27 mars 2019, les représentants du Service des finances de la Ville de Montréal ont procédé à la présentation du document *Perspectives budgétaires 2020*.

La Commission a siégé à cinq reprises en public pour entendre les commentaires des citoyens, citoyennes ainsi que les différents organismes intéressés par le sujet.

### **Commentaires d'ordre général**

Dans son rapport, la Commission décrit le déroulement de la consultation publique, incluant les communications et les outils déployés pour obtenir une variété d'opinions citoyennes et propose une brève synthèse de la présentation effectuée par le Service des finances et des thèmes mis au jeu lors de la consultation publique. La troisième partie du rapport présente intégralement les 27 recommandations adoptées publiquement par la Commission, le 4 juin 2019.

### **Recommandations visant la bonification du processus de consultation prébudgétaire**

#### **R-1**

Limiter le nombre de sujets abordés par l'Administration lors des consultations prébudgétaires subséquentes;

#### **R-2**

Vulgariser et simplifier au maximum le document de consultation afin qu'il soit le plus accessible et compréhensible possible;

#### **R-3**

Identifier préalablement les thèmes pouvant être abordés de façon individuelle lors des consultations prébudgétaires subséquentes;

### **Réponses à R1, R-2 et R-3**

La première consultation prébudgétaire publique menée auprès des citoyens, des partenaires de la société civile et des élus étant un nouvel exercice, les sujets abordés ont été choisis en fonction de deux impératifs, soit, la pédagogie et les sujets prioritaires de l'année 2020.

Puisque les consultations prébudgétaires sont une plateforme annuelle d'échanges, le comité exécutif s'engage, pour les exercices subséquents, à déterminer les thèmes prioritaires dès le début du processus mais aussi à apporter une attention particulière à la vulgarisation du document de consultation tout en s'assurant de présenter les éléments essentiels à la compréhension des différents sujets qui seront abordés.

### **Recommandations relatives aux pistes d'optimisation et révision de l'offre de service**

#### **R-4**

Mettre en place un exercice serré de contrôle et de réduction des dépenses de la Ville;

#### **R-5**

Documenter et comparer les pratiques, les coûts et la qualité des services municipaux effectués en régie (à l'interne) et à contrat (à l'externe) afin d'identifier les économies qui pourraient rapidement être faites ;

#### **R-6**

Dresser un portrait des dépenses et investissements de la Ville, en précisant le palier gouvernemental dont relève la compétence et pour lesquelles la Ville est tenue d'intervenir, afin d'établir les montants pour lesquels elle devrait être compensée ;

#### **R-7**

Réviser l'offre de services de la Ville de façon à ce qu'elle concorde avec ses compétences et le budget dont elle dispose ;

### **Réponses à R-4, R-5, R-6 et R-7**

Conscient des défis budgétaires auxquels la Ville fait face et dans un souci constant de respecter la capacité de payer des contribuables tout en restant à l'écoute des priorités de ses citoyens, le comité exécutif souhaite informer les membres de la CFA que ces enjeux sont une préoccupation de l'Administration et que celle-ci en tient compte dans ses négociations auprès des autres paliers gouvernementaux.

Afin d'identifier les pistes d'économies potentielles et afin d'optimiser les processus de la Ville, le Service de la Performance organisationnelle (SPO) réalise des analyses comparant les coûts unitaires en régie à ceux à contrat tels que pour les activités de déneigement et celles relatives à la gestion des matières résiduelles.

En 2019, des analyses ont également été effectuées concernant les activités du marquage.

En 2020 et à partir des données réelles de 2019, le SPO procédera, entre autres, à des analyses des coûts régie-contrat relatifs à l'entretien des immeubles.

### **Recommandations à l'égard de la diversification des sources de revenus**

#### **R-8**

Étudier la faisabilité, la pertinence et les impacts de capter de nouveaux revenus via certains mécanismes, tels que :

- Augmenter les droits de mutation immobilière sur les propriétés de grande valeur ;
- Taxer les transactions sur les plateformes de partage de logement locatif et commercial (ex. Airbnb) ;
- Taxer les panneaux de publicité, à l'instar de ce qui se fait à Toronto ;
- Taxer les transactions immobilières effectuées par des investisseurs étrangers ;
- Taxer l'achat-revente effectué dans un court laps de temps pour limiter la spéculation ;

#### **R-9**

Faire des représentations auprès du gouvernement du Québec en vue de mettre fin aux compensations tenant lieu de taxes et de recevoir 100% de la valeur des taxes des édifices gouvernementaux ;

#### **R-10**

Faire les représentations nécessaires auprès des Villes liées et de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) advenant qu'il soit avantageux pour la Ville et les municipalités avoisinantes d'appliquer certaines mesures fiscales à une échelle plus grande que la Ville ;

#### **R-11**

Conclure les représentations auprès du gouvernement du Québec pour obtenir 1% de point de TVQ, sans que ce gain ne mène à des réductions d'autres transferts destinés aux municipalités;

**R-12**

Demander le rapatriement d'une portion du Fonds vert alimenté par la bourse du carbone afin que la Ville accentue et accélère la mise en œuvre de mesures de lutte aux changements climatiques adaptées à la réalité montréalaise ;

**R-13**

Faire des représentations auprès du gouvernement du Québec afin que les sommes allouées à l'entretien du transport en commun soient améliorées substantiellement ;

**R-14**

Amorcer des représentations auprès du gouvernement du Québec pour mettre en place un Fonds en aménagement et urbanisme durable.

**Réponses à R-8, R-9, R-10, R-11, R-12, R-13 et R-14**

Le comité exécutif souhaite présenter aux membres de la CFA les démarches suivantes qui ont été amorcées auprès du gouvernement du Québec et devraient permettre de compenser une certaine partie du déficit structurel auquel réfère le document de consultation pré budgétaire.

Dans le cadre des négociations du nouveau pacte fiscal pour la période 2020-2023, en collaboration avec l'Union des municipalités du Québec, un montant équivalent à la croissance d'un point de la TVQ sera transféré aux municipalités à partir de 2021. Le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation estime que ces transferts représenteront un gain net d'environ 660 M\$ pour l'ensemble des municipalités sur la durée du partenariat. De plus, dans l'attente des retombées de cette nouvelle mesure, les municipalités bénéficieront d'une dotation spéciale de fonctionnement de 70 M\$ pour 2020 uniquement. Sur la base de la population, ces mesures représentent pour la Ville de Montréal des transferts additionnels de plus de 150 M\$ au total sur la durée du pacte.

De plus, dans le contexte de la consultation sur la Politique de mobilité durable, la Ville de Montréal et la Société de transport de Montréal ont fait des demandes à l'effet que le soutien gouvernemental, suive l'évolution des besoins des travaux à venir et que les programmes soient simplifiés et mieux harmonisés en y incluant des bonifications pour le maintien d'actif.

Ces requêtes ont aussi été adressées aux partenaires métropolitains dans le cadre des consultations sur les orientations et attentes de la CMM à l'égard du plan de développement stratégique du transport en commun de l'ARTM.

La Ville s'est aussi engagée à participer à la consultation sur le financement de la mobilité durable amorcée par le gouvernement.

La conclusion de plusieurs ententes visant la décontamination des sols, la réhabilitation de terrain et le financement de planification TOD par l'entremise de la CMM et le fait que la Ville collabore à la mise en place de zone d'innovation sur son territoire permettent de répondre aux objectifs visés par la mise en place du Fonds en aménagement et urbanisme durable (FAUD).

La Ville profitera également des travaux législatifs reliés à la réforme du Fonds vert annoncée en juin 2019 pour faire des représentations auprès du gouvernement du Québec afin que les programmes qui seront issus du nouveau fonds (Fonds d'électrification et de changements climatiques) permettent d'accélérer la mise en œuvre de mesures de lutte aux changements climatiques et soient adaptés aux besoins et à la réalité montréalaise, notamment au regard du financement du transport collectif et actif.

Une autre source de revenus pourrait découler de l'adoption, en juin 2019, par la CMM d'un règlement visant à imposer, aux fins du versement à l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), une taxe annuelle de cinquante dollars sur l'immatriculation des véhicules de promenade à l'ensemble des automobilistes sur son territoire. L'entrée en vigueur de ce règlement prévue en janvier 2021 est cependant, conditionnelle à la conclusion d'une entente entre la CMM et la Société de l'assurance automobile du Québec.

Concernant le droit de mutation, le comité exécutif propose dans le budget 2020 la création d'une nouvelle tranche de la base d'imposition de 2 M\$ et plus, sur laquelle s'appliquera un taux de 3 %. Cette modification permettra de générer un peu plus de 10 M\$ pour 2020.

Finalement le comité exécutif confiera à la Direction générale le mandat d'analyser l'opportunité et la faisabilité de mettre en œuvre des mesures de nouveaux revenus. En effet, des analyses plus détaillées et d'autres représentations auprès du gouvernement québécois pourraient s'avérer nécessaires pour répondre à la recommandation qui prévoit d'étudier la faisabilité, la pertinence et les impacts de capter de nouveaux revenus via certains mécanismes.

### **Recommandations sur les investissements dans les infrastructures et la gestion de la dette**

#### **R-15**

Maintenir la cadence des travaux, maintenir la stratégie du paiement au comptant et respecter la Politique de gestion de la dette, autant que faire se peut ;

## **R-16**

Améliorer la coordination des travaux de façon à augmenter la fluidité de l'ensemble des déplacements dans l'agglomération de Montréal

### **Réponses à R-15 et R-16**

Dans le but de garantir une gestion responsable de ses investissements en immobilisations et de la dette qui en découle, le comité exécutif souhaite souligner aux membres de la Commission que l'Administration travaille de manière soutenue et continue afin d'assurer la mise en place d'une stratégie qui tient compte des exigences et des contingences de la Ville en matière d'investissement pour le maintien et le développement de ses actifs tout en respectant sa capacité d'emprunt

La coordination des travaux est au cœur des activités du Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) et de celles des arrondissements.

Le rôle de chacun des acteurs impliqués est déterminant et cela qu'il intervienne à l'étape de planification à la réalisation des travaux ou à celle de la réalisation des travaux.

La Division assistance de la gestion des interventions de la rue (AGIR) a, par exemple, la responsabilité de :

- produire une planification globale des projets avec les services corporatifs, les arrondissements, les compagnies de réseaux techniques urbains (RTU) et les autres partenaires externes;
- réaliser des analyses de mobilité routière avant la réalisation des travaux et de faire des recommandations quant à l'ordonnancement de ceux-ci afin par exemple d'éviter de bloquer deux rues artérielles importantes parallèles simultanément;
- gérer les consentements municipaux qui autorisent les compagnies d'utilités publiques (télécommunications, énergie) à réaliser des travaux au dessus ou en dessous de l'emprise publique.

De plus, le développement technologique de l'application AGIR permettra à la Ville de disposer d'un outil performant de gestion et de suivi des interventions dans la rue (suivi en temps réel et amélioration de la communication entre les partenaires grâce à une plate-forme d'échanges d'information).

Lorsqu'elle aura été déployée, cette application contribuera concrètement à améliorer la stratégie de déploiement et de coordination des travaux et donc d'augmenter la fluidité de l'ensemble des déplacements dans l'agglomération de Montréal. De plus, il est également prévu qu'à terme, ces informations soient partagées via des plateformes telles que WAZE ou d'autres.

L'équipe de coordination opérationnelle (COP) de la Division gestion des impacts et maintien de la circulation a, quant à elle, le mandat d'assurer une coordination opérationnelle des entraves, de déployer sur le réseau artériel des mesures facilitant la cohabitation et le

séquençage harmonieux des chantiers et finalement de recommander, en soutien aux arrondissements, des mesures de mitigations globales qui favorisent la mobilité, l'accessibilité et la sécurité dans les secteurs névralgiques .

C'est aussi cette unité qui est responsable de commenter les concepts de mobilité et les mesures de mitigation mises de l'avant par les partenaires du réseau supérieur (MTQ et Infrastructure Canada) dans le cadre des entraves engendrées par la construction de projets d'envergure et de formuler des recommandations sur les concepts de maintien de la circulation présentés et sur l'accessibilité du milieu (présence d'hôpitaux, écoles, grandes institutions,

Enfin, implantée en 2018, l'escouade mobilité a pour mission de désamorcer en amont les situations qui peuvent avoir des conséquences sur la mobilité au centre-ville et travaille en coordination directe avec les divers intervenants concernés que sont le SPVM, le Centre de gestion de la mobilité urbaine (CGMU) ainsi que les équipes techniques en arrondissement.

### **Recommandations sur le budget participatif**

#### **R-17**

Documenter les expériences de budget participatif dans les autres villes et arrondissements montréalais afin d'établir une formule adaptée à la gouvernance montréalaise ;

#### **R-18**

Élaborer un cadre général qui prévoit et incite à la mise en place de budgets participatifs à l'échelle des arrondissements ;

### **Réponses à R-17 et R-18**

Le budget participatif contribue à initier la population à la vie démocratique et au processus budgétaire. Il offre l'occasion aux citoyennes et aux citoyens de faire connaître leurs attentes et leurs besoins et de faire naître des projets qui les touchent directement. Plus de 3000 municipalités autour du globe proposent déjà un budget participatif à leur population. Plusieurs arrondissements de Montréal ont également mis en place de telles initiatives.

Le comité exécutif informe la Commission que pour la première fois de son histoire, la Ville de Montréal se dote d'un budget participatif. Cette initiative, pourvue d'une enveloppe de 10 M\$, permettra à la population de proposer et de décider des projets qui seront financés par cette part du budget de la Ville de Montréal.

### **Recommandations portant sur l'écofiscalité**

#### **R-19**

Accélérer et terminer rapidement l'implantation des compteurs d'eau dans les industries, commerces et institutions (ICI) ;

#### **R-20**

Amorcer l'analyse et déterminer, dans le cadre du déploiement de la tarification de l'eau, le juste coût devant être facturé aux grands consommateurs dans les ICI ;

#### **R-21**

Étudier la faisabilité, la pertinence et les impacts de capter de nouveaux revenus via des mécanismes de tarification à l'égard de sujets tels que :

- L'usage récréatif de l'eau ;
- Les contenants à usage unique ;
- Les infrastructures hors site liées aux nouveaux développements (ex. Projet Royalmount) ;
- La collecte des matières résiduelles ;

#### **R-22**

Demander au gouvernement du Québec de mettre en place une consigne sur le verre ;

### **Réponses à R-19, R-20, R-21 et R-22**

Le comité exécutif reconnaît que l'écofiscalité représente un outil important pour, d'une part, encourager et financer les bonnes pratiques, et d'autre part, décourager et pénaliser celles qui produisent des impacts négatifs sur le plan du développement durable.

Le comité exécutif informe les membres de la Commission que l'année 2020 marquera le début de l'implantation de l'écofiscalité pour les immeubles non résidentiels.

À la fin du printemps 2020, un plan de tarification de l'eau pour les immeubles non résidentiels sera déposé, reposant sur les données de consommation les plus récentes qui sont disponibles.

Ce plan comprendra également une réflexion sur les grands utilisateurs d'eau et sur la tarification particulière qui pourrait leur être appliquée.

De plus, le Bureau de la transition écologique et de la résilience réfléchit également aux mesures d'écofiscalité qu'il serait important de mettre en place à l'échelle de la Ville de Montréal.

Enfin, concernant la recommandation 22, plusieurs démarches viennent confirmer la position de la Ville de Montréal en faveur de l'élargissement de la consigne sur les contenants de verre.

Adoptée en 2013 dans le contexte de la fermeture du plus important recycleur de verre au Québec, la résolution du conseil municipal CM12 0862 demande au gouvernement du Québec d'élargir la consigne à l'ensemble des contenants en verre, en priorisant les bouteilles d'alcool.

Le Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles 2015-2020, adopté en septembre 2016 par la CMM, prévoit que 70 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal résiduels seront recyclés.

Dans un mémoire présenté en août 2019, dans le cadre du mandat d'initiative sur les enjeux de recyclage et de valorisation locale du verre de la Commission des transports et de l'environnement de l'Assemblée nationale, la CMM indique être en faveur de l'élargissement de la consigne à tous les contenants de boissons, peu importe la matière (verre, aluminium ou plastique). La CMM souhaite instaurer des normes et créer un programme d'aide financière aux centres de tri de la province.

Finalement le 14 août dernier, la CMM a émis un communiqué dans lequel, elle se réjouit du consensus favorable à la consigne sur le verre émergeant des travaux de la Commission parlementaire sur les enjeux du recyclage et de la valorisation locale du verre qui étaient en cours.

### **Recommandations relatives aux effets du dépôt du rôle d'évaluation foncière 2020-2021-2022 sur les charges fiscales**

#### **R-23**

Évaluer la faisabilité et l'impact d'un programme de report des impôts fonciers pour certaines catégories de propriétaires, lesquels seraient exigibles au moment de la vente d'un actif;

#### **R-24**

Évaluer les impacts d'attribuer un statut fiscal différencié pour les coopératives et OBNL d'habitation et, si nécessaire, faire des représentations auprès du gouvernement du Québec pour modifier la *Loi sur la fiscalité municipale* en ce sens.

**R-25**

Mettre en place une redevance réglementaire visant l'inoccupation de certains locaux commerciaux.

**R-26**

Faire des représentations auprès du gouvernement pour bonifier le Supplément au loyer, l'Allocation-logement et le Crédit d'impôt pour solidarité.

**R-27**

Continuer de réduire l'écart entre les taux de taxation non résidentiels et résidentiels.

**Réponses à R-23, R-24, R-25, R-26 et R-27**

Reconnaissant l'importance de permettre aux familles et aux aînés de se loger adéquatement ainsi que le rôle central du logement abordable et social pour assurer la mixité sociale dans les quartiers montréalais, le comité exécutif est préoccupé par l'augmentation des valeurs foncières pour les immeubles de 6 logements et plus, et son effet sur l'abordabilité des logements. En ce sens, des représentations seront faites auprès du gouvernement du Québec afin de modifier la loi sur la fiscalité municipale pour permettre à la Ville de Montréal de fixer un taux de taxe foncière inférieur au taux résiduel pour les immeubles de 6 logements et plus.

Par ailleurs, une demande à l'effet de bonifier le Supplément au loyer, l'Allocation-logement et le Crédit d'impôt pour solidarité sera soumise au Comité Habiter Montréal où siègent des représentants du Secrétariat à la région métropolitaine du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, de la Société d'habitation du Québec et de la Ville de Montréal.

De plus, l'Administration s'est déjà engagée à réduire l'écart entre les taux de taxation non résidentiels et résidentiels au cours du budget de 2019 et pour les cinq prochaines années. Des mesures sont prévues au budget 2020 en ce sens, telles que la bonification des taux différenciés ainsi que la poursuite de la stratégie de réduction de l'écart de fardeau fiscal entre les immeubles résidentiels et non résidentiels.

Finalement, le comité exécutif rappelle aux membres de la CFA que la Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation a été mandatée en août dernier pour mener des consultations publiques sur les locaux vacants sur les artères commerciales et que la redevance réglementaire visant l'inoccupation de certains locaux commerciaux fait partie des sujets qui seront étudiés dans le cadre de cette consultation.

**En conclusion**

Le comité exécutif remercie les membres de la Commission sur les finances et l'administration pour le travail accompli dans le cadre de l'exercice de consultation publique sur les perspectives budgétaires 2020, et pour la pertinence des recommandations découlant de leurs travaux.